

VENDREDI
27 NOVEMBRE 2020

VIVRE À ROMILLY

25

ENVIRONNEMENT

Trier bien, c'est bien, trier mieux, c'est mieux !

ROMILLY-SUR-SEINE Le bilan 2019 du service environnement intercommunal est plutôt bon mais les habitants sont invités à poursuivre leurs efforts en matière de tri.

En ce vendredi après-midi, comme souvent, il y a foule à la déchetterie de Romilly-sur-Seine. À la différence du confinement de mars, la structure est ouverte, et les équipes du service environnement de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) sont présentes pour accueillir les usagers, mais aussi, bien sûr, pour la collecte au porte-à-porte comme elle avait été présente au printemps.

UN SOLDE POSITIF DE PLUS DE 20 000 € EN 2019

Un service environnement qui tourne bien comme le montre son bilan 2019, car les habitants trient leurs déchets, permettant des recettes pour la collectivité. Si bien qu'en 2019, le résultat du service est positif avec un solde de 20 241,07 € ce qui encourage les élus à réfléchir à une éventuelle baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le produit finance le service.

Parmi les erreurs récurrentes, les yaourts et l'essuie-tout dans les sacs de tri alors qu'ils ne sont pas recyclables.

Cela dit, si les habitants trient mieux, ce n'est pas encore parfait dans les sacs jaunes de la collecte sélective. « Il va falloir encore mieux trier », insiste Richard Renaut, vice-président de la CCPRS.

12,63 % DE TAUX DE REFUS

« Douze fois par an, on fait des caractérisations : on prend un échantillon sur un camion et on compte les refus de tri. Le taux de refus en 2019 est de 12,63 % ; en 2009, il était de 37,88 % », explique Mickaël G'Spann, responsable du service environnement : « On est aux alentours de 12 % depuis 2013. »

Parmi les erreurs encore récurrentes aujourd'hui, les yaourts et l'essuie-tout qu'on retrouve dans les sacs de tri alors qu'ils ne sont pas recyclables. Dans 90 % des cas, ce sont les éboueurs qui sont amenés à refuser les sacs de tri quand ils repèrent des erreurs importantes. « On laisse le sac où il



Les habitants sont toujours très nombreux à se presser à la déchetterie qui a reçu, en 2019, 5 901 tonnes de déchets.

est. Personne ne reviendra le prendre », ajoute-t-il. Les usagers sont alors amenés à le trier de nouveau avant de le reposer à la collecte. Pour ce faire, ils sont fortement encouragés à appeler l'accueil de la communauté de communes pour repérer leurs erreurs.

UNE COLLECTE SÉLECTIVE EN HAUSSE

En 2019, la collecte sélective en porte-à-porte est passée à 580 tonnes, soit 15 tonnes de plus par rapport à 2018. Dans le même temps, celle des ordures ménagères est passée à 5 001 tonnes, soit 110 tonnes de moins. Depuis 2008, la quantité d'ordures ménagères est passée de 306 kg/habitant/an à 263 en 2019. Une baisse significative mais qui doit se pour-

suivre, selon Richard Renaut, car ces déchets non revalorisables coûtent à la collectivité comme à l'environnement.

Tous déchets confondus, quelque 12 489 tonnes de déchets ménagers ont été collectés en 2019, soit 649 kg par habitant (626 en 2018).

UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE EN 2022 ?

La déchetterie, quant à elle, après une baisse en 2017 et 2018 a vu le tonnage de déchets repartir à la hausse avec 5 901 t collectés (573 tonnes de plus qu'en 2018). Les habitants, eux, attendent la nouvelle plate-forme qui sera aménagée à la sortie de la ville, en direction de Nogent-sur-Seine. « La surface du service sera doublée. La déchetterie passera de huit à douze bennes », explique Richard

Renaut. À l'avenir, plus d'une vingtaine de voitures pourront y être accueillies, ce qui évitera la file d'attente qui s'étend aujourd'hui régulièrement rue Milford-

Haven devant l'actuelle déchetterie : « Là-bas, ce sera plus fluide ». Cette nouvelle plate-forme devrait être opérationnelle en 2022. ■ SANDRA ROGER

À METTRE OU NE PAS METTRE

Dans les sacs de collecte sélective, il convient de mettre bouteilles et flacons en plastique, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques. Le service précise qu'il convient de vider les bouteilles en plastique car une bouteille mal vidée équivaut à un refus de tri. En revanche, il ne faut pas mettre dans les sacs jaunes, les suremballages, sacs et films en plastique, les barquettes plastique et polystyrène, les pots de produits laitiers ou encore l'essuie-tout.

Outre les dépôts en déchetterie, des points d'apports volontaires existent dans tout le territoire pour les textiles (vêtements, linges, chaussures) collectés par Le Relais.

Le service précise que les dons peuvent être abimés, car tout est trié ensuite et utilisé notamment pour faire des chiffons ou encore de l'isolation... Sont collectés également en point d'apport volontaire les verres et les journaux, revues et magazines.

Extrait du journal L'Est Éclair - Vendredi 27 novembre Page:24/25

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)